

European Credit Transfert System (ECTS) ou Système Européen de Transfert de Crédits

Par souci de transparence et de comparabilité des différents cursus européens, le système ECTS – Système Européen de Transfert de Crédits – est une méthodologie qui favorise la lisibilité des parcours éducatifs, entre filières d'institutions et de systèmes d'enseignement différents.

Le système ECTS est fondé sur cinq éléments de base : les crédits, le dossier d'information, le contrat d'études, le relevé de notes et la reconnaissance académique.

ECTS = Crédits

Le système ECTS est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. Le système est centré sur l'étudiant, basé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances et de compétences à acquérir.

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits (un semestre vaut 30 crédits ECTS, un trimestre 20 crédits). La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée de 36 à 40 semaines par an, la valeur d'un crédit représente environ 25 à 30 heures de travail. Par charge de travail, on entend le temps dont a besoin en théorie un étudiant moyen pour atteindre l'ensemble des résultats requis au terme de la formation.

Les crédits sont un moyen de quantifier les objectifs de formation. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, qu'elle qu'en soit la durée. Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de la formation.

La charge de travail de l'étudiant comprend le temps passé à assister aux cours, à participer à des séminaires, à étudier de manière indépendante, à se préparer et se soumettre aux examens etc... Des crédits sont ainsi attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, etc...), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études dans le programme concerné.

L'attribution des crédits ECTS se base sur la durée officielle d'un cycle d'études. Le travail total à accomplir pour obtenir un diplôme français de premier cycle – Licence - correspond à 180 crédits ou de deuxième cycle – Master – correspond à 120 crédits.

ECTS = Dossier d'information

La brochure d'information de l'université étrangère retenue me renseigne sur l'offre de cours et ses objectifs (durée, niveau, contenu, langue d'enseignement...). Vous choisissez vos cours en prenant en compte toutes les informations.

ECTS = Contrat d'études pour effectuer une partie de ses études à l'étranger

Dans le cas d'un **programme d'échange structuré** avec votre université, vous préparez votre départ à partir des informations fournies dans les brochures ou les sites web de l'université d'accueil. Avec votre responsable de formation, vous remplissez le contrat d'études qui

formalise le choix des cours que vous allez suivre à l'étranger. Avant votre départ, votre responsable doit valider votre choix de cours sur le contrat d'études et vous l'envoie à l'université d'accueil avec votre dossier de candidature.

A votre arrivée à l'étranger vous pouvez éventuellement modifier votre contrat, vous avez trois semaines pour le faire signer à nouveau. Passé ce délai, le contrat n'est plus modifiable en cours d'année.

ECTS= Relevé de notes

D'un point de vue qualitatif, l'évaluation permet de créditer les points ECTS obtenus. Les étudiants sous convention d'échanges suivent les mêmes cours et font l'objet des mêmes dispositifs d'évaluation que les autres étudiants.

L'université d'accueil enverra à votre université d'origine le **relevé de vos notes** d'après le système local de notation, les **crédits ECTS correspondants**, ainsi les **grades** obtenus d'après l'échelle ECTS :

Grade ECTS	Rang de l'étudiant par rapport aux autres
A	10% meilleurs
B	25% suivants
C	30% suivants
D	25% suivants
E	10% restants
FX	Echec, insuffisant
F	Echec, très insuffisant

Nota Bene :Ne sont classés dans le système ECTS que les étudiants ayant réussi leur évaluation.

Vous pouvez donc constater que le système ECTS insiste davantage sur l'appréciation de l'étudiant par rapport aux autres notes obtenues par les étudiants de la promotion complète. **Associé au système local de notation**, le système ECTS complète les informations et favorise le transfert des notes sans préjudice d'un pays vers un autre.

ECTS= Reconnaissance académique

A l'issue de votre formation dans l'université d'accueil, vos notes seront converties dans votre système national en respectant l'échelle de notation du système ECTS. Vos notes seront ainsi réintégrées, et la reconnaissance académique de vos acquis à l'étranger assurée. Vous pourrez donc poursuivre normalement votre cursus d'études puisque la validation de votre période d'études aura été pleinement prise en compte.

A côté d'une expérience multiculturelle très enrichissante, vous aurez ainsi validé votre année d'études à l'étranger comme si vous étiez resté dans votre université d'origine.